



# Conditions pour les séminaires, les ateliers et les consultations

## Conditions pour les séminaires publics :

Les prix comprennent le déjeuner, les pauses ainsi qu'une documentation détaillée sur le séminaire et un certificat de participation. Ne sont pas compris l'hébergement et le petit-déjeuner. Si plusieurs participants<sup>1</sup> de la même entreprise participent au même séminaire à la même date, nous accordons une remise de 10% pour le deuxième participant, de 20% pour le troisième et les suivants. En cas d'annulation ou de changement de réservation plus de 60 jours avant le début du séminaire, 50% du prix du séminaire seront facturés et plus de 30 jours avant le début de la manifestation, 100%. Il est possible de déléguer un participant de remplacement sans frais supplémentaires.

En cas d'empêchement de l'intervenant - par exemple pour cause de maladie - une nouvelle date de réalisation sera convenue.

Vous recevrez des informations détaillées et la facture du séminaire en temps utile avant l'événement. Les séminaires publics sont organisés dans un hôtel facilement accessible.

## Conditions pour les séminaires et ateliers internes à l'entreprise (à l'exception des séminaires et ateliers de négociation) :

Des tarifs à la journée ou à la demi-journée sont appliqués. Jusqu'à 10 participants sont possibles (participants supplémentaires après accord).

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant le début du séminaire, la moitié des honoraires est due, puis la totalité. Si l'atelier est rattrapé dans les 12 mois (changement de date), la totalité des frais d'annulation sera prise en compte.

Les honoraires journaliers pour les séminaires d'une journée s'élèvent à 3'500 francs, le tarif d'une demi-journée à 2'500 francs. Ce montant comprend la documentation du séminaire pour un maximum de 10 participants au séminaire. Les séminaires de week-end sont facturés avec un supplément de 50 %.

Les travaux spécifiques au projet sont facturés en plus du tarif des honoraires à 280.-/heure.

Sauf accord contraire, les horaires de travail sont de 09h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00.

En cas d'empêchement inévitable de l'intervenant, par exemple pour cause de maladie, le séminaire sera organisé à une nouvelle date à convenir mutuellement.

<sup>1</sup> Même si la forme masculine a été utilisée par souci de simplification, elle désigne les deux sexes.



#### Conditions pour les séminaires et ateliers de négociation internes à l'entreprise :

Les honoraires pour une formation à la négociation s'élèvent à 7'000 francs par jour /resp. 5'000 francs pour une demi-journée, pour 10 participants.

#### Conditions pour le conseil et le coaching :

Les prestations de conseil sont facturées en fonction du temps passé. Le temps de déplacement est considéré comme du temps de travail. Les frais de déplacement sont facturés en fonction du temps passé.

Les tarifs suivants s'appliquent à nos services de conseil:

Séance de coaching ½ journée :	Fr. 1'500.-
3 demi-journées de coaching :	4'000 francs
6 demi-journées de coaching :	7 500 francs
9 demi-journées de coaching :	10 000 francs
Travaux spécifiques au projet :	Fr. 280.-/ heure

#### Frais de déplacement :

Déplacements en voiture : Fr. 1.0 / km ; pour les déplacements en transports publics : billets de 1ère classe.

#### Taxe sur la valeur ajoutée

Les prestations de formation générale ne sont pas soumises à la TVA. En revanche, les prestations individuelles telles que les séminaires spécifiques à l'entreprise, les conseils, les ateliers et les coachings ne le sont pas.